

LES

Parutions
mardi et vendredi

AFFICHES

D'ALSACE ET DE LORRAINE

MONITEUR DES SOUMISSIONS ET VENTES DE BOIS DE L'EST

NUMÉRO 34 • 29 Avril 2022 • Prix 1,10€

MICHEL SIMOND

COMBIEN TU PÈSES ?



Estimez
gratuitement la valeur
de votre entreprise



JUSTINE SCHOETTEL

Présidente d'APESA 67

« Nous aidons une quarantaine de chefs
d'entreprises en détresse par an »

interview

JUSTINE SCHOETTEL, PRÉSIDENTE D'APESA 67 :

« Nous aidons une quarantaine de chefs d'entreprise en détresse par an »

Dépressions, idées suicidaires, troubles du sommeil, sentiments de honte ou d'inutilité... les signes de détresse psychologique des entrepreneurs en difficulté ne manquent pas. Créée en 2018, APESA 67 les aide à se relever.

À quoi sert et comment fonctionne APESA ?

Justine Schoettel : Il existe depuis longtemps des numéros verts que les personnes en souffrance peuvent appeler. Mais la problématique très particulière du chef d'entreprise n'est jamais prise en compte. On passe sous silence la souffrance du chef d'entreprise, qui, en cas de détresse ultime, n'appelle jamais. Chez APESA, nous inversons la démarche : ce n'est plus le chef d'entreprise qui appelle au secours, mais une sentinelle qui détecte la souffrance et va proposer au chef d'entreprise un accompagnement.

Concrètement, comment cela se passe-t-il ?

J. S. : Nous fonctionnons avec deux réseaux : les sentinelles et les psychologues. Les sentinelles, ce sont des greffiers, des mandataires de justice, des experts-comptables, des avocats... Elles et ils sont formés par APESA France pendant une demi-journée à la détection des signaux faibles des risques suicidaires. Quand une sentinelle détecte une difficulté psychologique chez un chef d'entreprise, elle va lui proposer un accompagnement. Dès lors que le chef d'entreprise l'accepte, elle déclenche une fiche alerte numérique. Une fois que l'alerte est lancée, le chef d'entreprise est rappelé dans la demi-heure. Celui-ci pourra alors bénéficier de cinq séances gratuites auprès d'un psychologue. L'idée, c'est vraiment de prévenir le risque suicidaire et d'éviter le passage à l'acte. Dans le Bas-Rhin, nous comptons quatre-vingt-quinze sentinelles. Les trente-cinq psychologues sont toutes et tous des

professionnels : leurs interventions sont payées par APESA. Il est important de noter que nous agissons selon trois grands principes : la confidentialité, la gratuité et la prise en charge du chef d'entreprise dans les 24 heures.

C'est gratuit pour le chef d'entreprise, mais il faut bien payer le psychologue ?

J. S. : Oui, c'est APESA qui paye les séances. 50 € par séance plus 100 € pour le déclenchement de la fiche alerte numérique. Soit, en moyenne, 350 € par personne aidée.

Aide du conjoint et de la famille

Combien de personnes aidez-vous chaque année ?

J. S. : En 2021, nous avons enregistré trente-six fiches alerte déclenchées par les sentinelles. Cela ne tient pas compte des alertes déclenchées via le Numéro Vert mis en place en 2020, lors du premier confinement, à la demande du ministère de l'Économie. Ces fiches alerte ont donné lieu à vingt-cinq prises en charge par un de nos psychologues. À la mi-mars 2022, nous étions déjà à seize alertes et dix prises en charge.



La COVID a-t-elle eu un effet ?

J. S. : Non, pas vraiment. Cela n'a pas provoqué d'augmentation des alertes. Je ne sais pas ce que nous réserve l'avenir : entre la sortie de crise de la COVID et la guerre en Ukraine...

De quoi souffrent les chefs d'entreprise que vous aidez ?

J. S. : Dans le Bas-Rhin, 27 % d'entre eux expriment des idées suicidaires, 45,6 % souffrent de troubles dépressifs, 52,6 % connaissent des troubles du sommeil, 28 % éprouvent un sentiment de honte. Ils ont 49 ans d'âge moyen, 62 % sont des hommes et 38 % des femmes. Nous n'intervenons pas uniquement auprès du chef d'entreprise mais aussi très souvent pour le conjoint et la famille.

Quels sont vos objectifs ?

J. S. : Nous voulons clairement augmenter le nombre de nos sentinelles. Plus le territoire sera maillé, meilleure sera la détection des personnes en difficultés et ayant besoin de notre aide.

Comment peut-on vous aider ?

J. S. : Vous avez bien compris que le nerf de la guerre, c'est le financement. Afin de financer nos interventions auprès des chefs

d'entreprise en détresse, nous avons toujours besoin de généreux donateurs. Actuellement nos partenaires sont principalement les chambres consulaires, l'Ordre des Avocats, l'Ordre des Experts-comptables, Crésus, l'Eurométropole de Strasbourg, des compagnies d'assurance, des mutuelles, le Rotary, le Lions, des donateurs privés. Les dons des entreprises sont défiscalisables à hauteur de 66 % dans une limite de 5 % du chiffre d'affaires. Actuellement, dans le cadre d'une opération de mécénat, une entreprise de communication est en train de réaliser un film promotionnel sur APESA 67 à partir de photos de Lecourieux-Bory, un ancien dirigeant d'entreprise aujourd'hui reconverti dans la photographie. Et bien sûr, on peut aussi devenir sentinelle.

Jean De MISCAULT

ADPS signe un partenariat avec APESA

ADPS (Association de Prévoyance Santé auprès de l'assureur Allianz) est le dernier partenaire avec lequel APESA vient de signer une convention de don pour un an. L'ADPS encourage les initiatives locales et les associations ayant pour objectif la préservation et le maintien du lien social. C'est bien à ce titre qu'elle a décidé d'accompagner APESA.